

réussissez votre
orientation

Affectation
après la classe de 3^e

2008



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE



ACADÉMIE DE PARIS

Voie professionnelle

trois voies possibles

CAP 2 ANS

BEP 2 ANS

BAC PRO 3 ANS

Nouveauté

→ nouvelles filières Bac pro en 3 ans. 17 spécialités de Bac pro en 3 ans sont offertes cette année, dans l'académie de Paris (cf. liste ONISEP jointe).

Cette filière qui allie l'enseignement général avec un enseignement professionnel solide, composé de 16 à 18 semaines de formation en entreprise et un enseignement des matières générales important, répond parfaitement à la demande des entreprises et permet de ce fait, une bonne insertion professionnelle. Il est également possible de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur, essentiellement en BTS.

→ LE BEP Brevet d'Études Professionnelles

Le BEP forme dans plus de 60 spécialités. Cette formation apporte des compétences pour une famille de métiers. Le BEP propose une formation plus générale et plus large que le CAP. Après un BEP, il est envisageable de rejoindre une première professionnelle vers un BAC pro en deux ans ou une première d'adaptation vers un BAC technologique.

→ LE CAP Certificat d'Aptitude Professionnelle

C'est une formation à un métier précis en deux ans, dans plus de 200 spécialités. Le CAP met l'accent sur l'emploi afin d'être immédiatement opérationnel. Après le CAP, si le dossier scolaire est bon, une poursuite d'études est possible vers un Bac pro en deux ans.

Carte des lycées professionnels et des sections d'enseignement professionnel dans les lycées technologiques

DISTRICT NORD

Bassin 8^e - 17^e
Bassin 9^e - 18^e

DISTRICT EST

Bassin 10^e - 19^e
Bassin 11^e - 20^e
Bassin 1 à 4 - 12^e

DISTRICT SUD

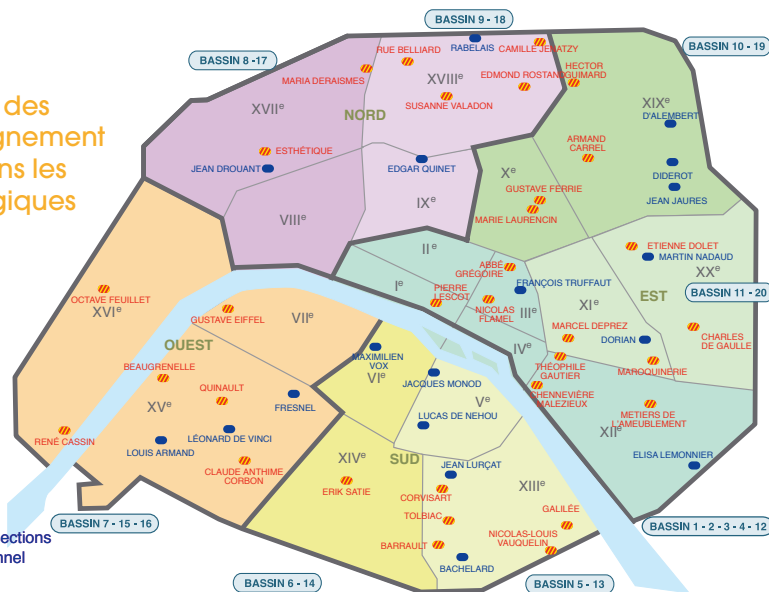
Bassin 5^e - 13^e
Bassin 6^e - 14^e

DISTRICT OUEST

Bassin 7^e - 15^e - 16^e

● Lycées technologiques à sections d'enseignement professionnel

● Lycées professionnels



Comment remplir votre dossier ?

Deux cas de figure :

- > **Cadre A** : correspond aux CAP et BEP recrutant sur test ou sur entretien,
- > **Cadre B** : correspond à toutes les autres formations : Bac pro en 3 ans, autres BEP ou CAP.

Au total vous pouvez formuler six vœux maximum entre le cadre A et le cadre B et quatre vœux au minimum si vous n'utilisez que le cadre B.

CADRE **A** DU DOSSIER

Formation professionnelle à recrutement particulier :
CAP des métiers d'art, CAP prothèse dentaire,
BEP restauration-hôtellerie

Si vous choisissez une formation figurant parmi la liste ci-jointe, vous la mentionnez dans le **cadre A**.

Dans le cadre A, vous avez la possibilité de mentionner **trois vœux de formations et trois vœux d'établissements**.

Pour ces formations, **il est indispensable de prendre contact avec l'établissement le plus rapidement possible**.

ATTENTION : Dans l'hypothèse où aucun de vos trois vœux ne pourrait être satisfaits, vous devez également formuler des vœux dans le **cadre B**.

CADRE **B** DU DOSSIER

Seconde professionnelle de Bac professionnel en trois ans,
Seconde professionnelle de BEP deux ans
Première année de CAP

Vous devez indiquer les spécialités et les établissements choisis dans tout Paris, en formulant quatre vœux au minimum et six vœux au maximum si vous n'avez pas mentionné de vœux dans le cadre A.

ATTENTION : si vous choisissez un Bac pro en 3 ans, vous devez l'indiquer en premier vœu. Vous veillerez à faire figurer un BEP de la même spécialité.

Les formations de 1^{ère} année de CAP, seconde professionnelle de BEP ou de Baccalauréat Professionnel préparé en 3 ans, sont répertoriées dans le guide ONISEP pour la rentrée 2008 « après la 3^e » de l'Académie de Paris.

TRÈS IMPORTANT : À l'issue des commissions d'affectation, les établissements vous adressent la notification d'affectation de votre enfant. Dès que vous la recevez, vous devez impérativement confirmer votre inscription au lycée d'accueil avant le 3 juillet.

Voie générale et technologique

Nouveautés

- Il est possible de demander tout lycée dans l'académie de Paris.
- L'affectation en seconde générale et technologique de l'académie de Paris est informatisée cette année. Le classement des candidatures sera effectué à partir d'éléments sociaux (handicap, maladie, bourse, fratrie) d'éléments géographiques (proximité) ou d'éléments scolaires (notes au contrôle continu du brevet).

Comment remplir votre dossier ?

Deux cas de figure :

> **Cadre C** : il correspond aux secondes à recrutement particulier (seconde européenne, seconde spécifique)

> **Cadre D** : il correspond à toutes les autres secondes. 4 vœux minimum, répartis obligatoirement dans quatre établissements différents, et 10 vœux au maximum, y compris les vœux formulés dans le cadre C, répartis sur 4 lycées au minimum.

CADRE **C** DU DOSSIER : vœux facultatifs Seconde à recrutement particulier

Si vous choisissez une seconde générale et technologique à profil ou une seconde spécifique figurant parmi la liste ci-jointe, vous la mentionnerez dans le **cadre C**.

Dans le cadre C, vous avez la possibilité de mentionner **une formation ou un couple d'enseignements et trois vœux d'établissements**.

Attention : Pour certaines formations, le recrutement s'effectue sur tests ou entretien. Il est indispensable de prendre contact avec l'établissement.

IMPORTANT : Si aucun de ces trois vœux ne pouvait être satisfait, vous devez également formuler des vœux dans le cadre D.

CADRE D DU DOSSIER :

Seconde générale et technologique

Votre enfant définit son choix des enseignements de détermination par rapport à son projet de formation. Pour les choix d'enseignements autres que ceux à recrutement particulier, vous remplirez le cadre D.

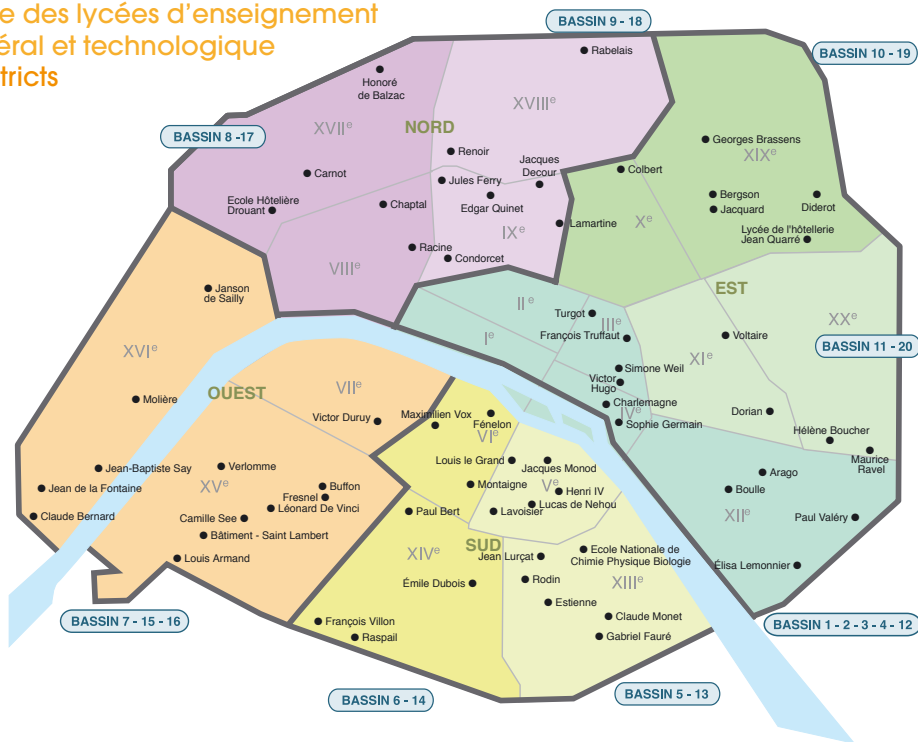
Les enseignements de détermination et la liste des établissements sont répertoriés à partir de la p. 59 dans le guide ONISEP pour la rentrée 2008 « après la 3^e » de l'Académie de Paris.

Si vous choisissez un enseignement de détermination dispensé dans un nombre restreint d'établissements (exemple : cinéma audiovisuel), il vous est particulièrement recommandé d'élargir vos vœux à des enseignements de détermination plus courants.

À l'issue de la commission d'affectation, vous recevrez la notification d'affectation de votre enfant.

IMPORTANT : lorsque vous avez reçu la notification d'affectation, vous devez impérativement confirmer votre inscription auprès du secrétariat de l'établissement désigné, le plus rapidement possible.

Carte des lycées d'enseignement général et technologique 4 districts



Cette année à Paris c'est l'ensemble de l'affectation des élèves en voie professionnelle et en voie générale et technologique qui bénéficiera d'une procédure informatisée. Cette automatisation, qui garantit neutralité et transparence de l'affectation, nécessite de votre part, une réflexion sur les vœux. Pour les secondes générales et technologiques, le 1^{er} vœu peut être optimisé par le choix de la proximité. Le profil pédagogique de votre enfant et son projet d'orientation doivent déterminer vos choix d'enseignement et d'établissement.

N'oubliez pas le développement des baccalauréats professionnels en 3 ans, qui constituent une bonne alternative pour mener à bien un projet nécessitant le niveau baccalauréat.

Le personnel de l'académie de Paris vous accompagne dans le choix des projets d'orientation de votre enfant et lui souhaite une belle réussite dans son parcours scolaire.

Nos conseils

- Ne pas hésiter à demander l'avis de l'équipe pédagogique de l'établissement fréquenté par votre enfant pour vous aider dans vos choix.
- Vérifier que les enseignements choisis sont bien dispensés dans les établissements demandés.
(en particulier LV1 LV2)
 - Bien hiérarchiser vos vœux : le premier vœu bénéficie d'une bonification.
- Des vœux trop restreints ou non diversifiés peuvent entraîner une affectation par extension de secteur faute de places.

Il n'y aura pas de révision d'affectation sur un vœu exprimé, soyez vigilants sur vos choix car ils vous engagent.

Les étapes de l'affectation

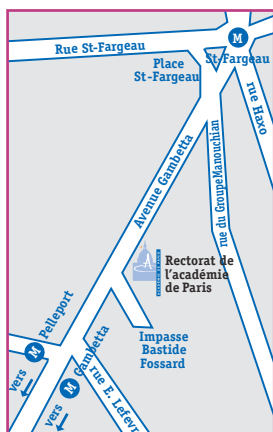
des élèves de 3^e issus d'un collège public ou privé sous contrat

dates

→ Mercredi 4 juin	Fin des conseils de classe de 3 ^e
→ Jeudi 5 juin	Notification de la décision du chef d'établissement à la famille
→ Vendredi 6 juin	En cas de désaccord, début du dialogue avec le chef d'établissement et du délai d'appel
→ Mercredi 11 juin	Fin du délai d'appel à 9 heures
→ Jeudi 12 juin et vendredi 13 juin	Commissions d'appel
→ Jeudi 19 juin	Commission d'affectation en 2 ^{de} à recrutement particulier et sections européennes
→ mardi 24 juin	Commission d'affectation en 2 ^{de} professionnelle BEP, BAC pro 3 ans ou en 1 ^{re} année de CAP
→ mercredi 25 juin	Commission d'affectation en 2 ^{de} générale et technologique
→ Les jours suivants	Réception de la notification d'affectation et début de l'inscription auprès du lycée général et technologique
→ Jeudi 26 juin	Réception de la notification d'affectation en lycée professionnel ; inscription le plus rapidement possible, avant le 3 juillet
→ Jeudi 26 juin au jeudi 3 juillet	Les élèves non affectés en lycée professionnels sont invités à reprendre contact avec leur collège d'origine pour exprimer de nouveaux choix
→ Jeudi 3 juillet	Date limite d'inscription en lycée professionnel
→ lundi 7 juillet	Dernières affectations en lycée professionnel

Pour vous aider

- **Le guide ONISEP Paris "après la 3^e"**
www.onisep.fr/paris/
- **Des conseillers d'orientation psychologues à votre écoute**
du lundi 2 juin au vendredi 27 juin 2008,
de 9 h 30 à 16 h 30 aux numéros d'appel suivants :
01 44 62 43 56 • 01 44 62 43 91 • 01 44 62 43 99
- **Une information est disponible mi avril 2008**
sur le site internet de l'académie
<http://www.ac-paris.fr>
- **Un accueil des familles**
Réception de 9 h 00 jusqu'à 12 h 30,
du lundi au vendredi. Sauf les jours des commissions d'affectation
- **Pour les élèves arrivant dans l'académie,
qui n'ont pas encore d'affectation**
l'accueil est prévu du jeudi 21 août au vendredi 5 septembre 2008
sauf le lundi 25 août, jour de la commission d'affectation



**Rectorat
de l'académie
de Paris**

**94, avenue Gambetta
75020 PARIS**